

Bulletin d'informations communales



Un nouveau conseil en place

Le 15 mars 2020, s'est tenu le premier tour des élections municipales pour un mandat de 6 ans, courant de 2020 à 2026.

16 candidats se sont présentés, pour former un conseil municipal partiellement renouvelé.

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Thierry DECOSTERD, Maire
63 ans, retraité

Michel CUSSEY, 1er adjoint
67 ans, retraité

Hervé PETIT, 2ème adjoint
56 ans, technicien

Michel GRUET, Maire délégué Chazoy
66 ans, retraité

Sylvain GUYON, Maire délégué Cordiron
46 ans, artisan

Jérôme CAMUS
49 ans, informaticien

Alain CHARLES
67 ans, retraité

Guillaume GRUET
29 ans, agriculteur

Evelyne SAUTOT
70 ans, retraitée

Fabrice BAZIN
51 ans, chauffeur

Stéphane BEURRIER
47 ans, agent de maîtrise

Mélody EDELINÉ
28 ans, assistante ressources humaines

Laëtitia FORET
39 ans, secrétaire médicale

Estelle MATHEVON
40 ans, aide soignante

Camille RUPIL
52 ans, artisan

Une équipe à votre écoute !

LE MOT DU MAIRE

Au nom de toute l'équipe municipale, je tiens à remercier les électrices et les électeurs qui, dans le contexte très particulier que nous vivons, se sont déplacés pour nous accorder leur confiance.

Ce soutien est pour nous à la fois, une joie et une responsabilité.

Quelques mois se sont écoulés et c'est pour moi un honneur de pouvoir administrer notre belle commune, accompagné d'une équipe motivée, compétente et enthousiaste.

La période inédite que nous traversons, nous oblige à nous adapter en permanence, et, à quelque peu modifié nos habitudes sans pour autant perdre de vue nos objectifs.

Je vous souhaite de passer un agréable automne loin des préoccupations du moment, prenez soin de vous et de vos proches.

Et surtout n'oubliez pas les gestes barrières nécessaires à la maîtrise de diffusion de ce virus toujours présent.

A très bientôt, de vous rencontrer.

Le maire,
Thierry DECOSTERD



FETE DU 13 JUILLET

En raison de l'épidémie du Covid-19 qui a touché la France durant ce printemps, la traditionnelle fête du 13 juillet avec son feu d'artifice n'a pu être organisée cette année.

Suite aux échanges avec la population l'an dernier, nous souhaitons réfléchir à une nouvelle organisation pour l'édition de 2021.



PRÉSENTATION DES COMMISSIONS

Les commissions aident le conseil municipal à traiter les dossiers qui sont de sa responsabilité en les préparant lors de réunions de travail. Elles proposent des orientations qui seront votées le cas échéant en conseil municipal.

La commission « Bois & forêts » aide le conseil municipal à gérer le patrimoine forestier de la commune en partenariat avec l'office national des forêts (ONF). Elle est composée de Fabrice BAZIN, Stéphane BEURRIER, Alain CHARLES, Michel CUSSEY, Thierry DECOSTERD, Michel GRUET, Hervé PETIT.

La commission « Finances » prépare les différents budgets de la commune et propose au conseil municipal une orientation budgétaire. Elle est composée de Michel CUSSEY, Thierry DECOSTERD, Guillaume GRUET, Michel GRUET, Sylvain GUYON, Hervé PETIT, Camille RUPIL.

La commission « Urbanisme, voirie & bâtiments » est chargée de traiter les questions relatives à la rénovation des voiries, des bâtiments, et suit l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle est composée de Stéphane BEURRIER, Jérôme CAMUS, Alain CHARLES, Michel CUSSEY, Thierry DECOSTERD, Michel GRUET, Sylvain GUYON, Hervé PETIT, Camille RUPIL.

La commission « Communication, social, culturel et animation » développe les actions de communications, organise les fêtes, cérémonies, et les actions culturelles. Elle est composée de Jérôme CAMUS, Thierry DECOSTERD, Mélody EDELIN, Laëticia FORET, Guillaume GRUET, Estelle MATHEVON, Evelyne SAUTOT.

La commission « d'Appel d'offres » se réunit lors de l'ouverture des plis concernant les offres des entreprises ayant répondu à un appel d'offres émis par la commune lors de travaux importants. Elle est composée de Thierry DECOSTERD, Michel GRUET, Sylvain GUYON et Camille RUPIL en titulaires et Fabrice BAZIN, Stéphane BEURRIER et Estelle MATHEVON en suppléants.

PROJET MANDAT 2020-2026

Ce nouveau mandat se verra axé sur l'**action sociale**, le développement de notre village et son embellissement.

Au programme des six années à venir, les membres du conseil devront se positionner sur le devenir du **hangar communal**, 1000m² divisés en 3 parties de 300, 400 et 300 m² qui pourraient être aménagées.

Nous devons continuer à travailler sur des aménagements de **sécurité** sur l'ensemble de la commune.

Il sera question de poursuivre l'accompagnement auprès des **ainés** de notre village, la situation particulière que nous venons de vivre poussant chacun d'entre nous à davantage se rapprocher des autres.

Nous souhaitons remettre en état l'alambic.

Nous souhaitons repenser le **fleurissement** du village, le nettoyage des massifs, et l'entretien des lavoirs également. Le plan « zéro pesticide » nous interdit désormais de désherber les trottoirs ou le cimetière par exemple, mais nous tenons à garder pour autant ces lieux propres, et devons en conséquence réfléchir à d'autres méthodes de nettoyage.

Nous souhaitons rendre nos **chemins de randonnées** encore plus agréables, et réfléchissons à la pose de bancs à plusieurs endroits.

Enfin, nous ferons en sorte de **communiquer** d'avantage, afin de tenir les habitants au courant des actions et projets menés.

En parallèle, nous nous engageons à maîtriser la **fiscalité communale**, intercommunale et les dépenses de fonctionnement.

Nous saurons nous faire accompagner de l'expertise et des conseils des services externes de la commune, tel que le Département, la Région, les Syndicats de communes, le Scot (Schéma de Cohérence Territoriale), l'AUDAB (agence de l'urbanisme), ...

Compte administratif commune 2019

Dépenses de fonctionnement	127 173.03 €
Recettes de fonctionnement	267 836.95 €
Résultat de l'exercice 2019	140 663.92 €
Antérieur reporté	406 494.97 €
Résultat de clôture 2019	547 158.89 €

Dépenses d'investissement	698 982.72 €
Recettes d'investissement	338 954.92 €
Résultat de l'exercice 2019	- 360 027.80 €
Antérieur reporté	218 748.34 €
Résultat de clôture 2019	- 141 279.46 €

Budget primitif de la commune

Section fonctionnement

Vote	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	605 018.23 €	269 852.77 €
+	+	+
Reports Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent 002 Résultat de fonctionnement		335 165.46 €
=	=	=
Total de la section	605 018.23 €	605 018.23 €

Section d'investissement

Vote	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	303 476.43 €	515 469.86 €
+	+	+
Reports Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	70 714.00 € 141 279.43 €	
=	=	=
Total de la section d'investissement	515 469.86 €	515 469.86 €

	Dépenses	Recettes
Total du Budget	1 120 488.09 €	1 120 488.09 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Lors du conseil municipal du 05 juin 2020, il a été décidé de **conserver les taux d'imposition à l'identique** soit :

- 10.08 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 17.05 % pour la taxe foncière sur le non bâti

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN

La commune de Burgille est rattachée à la communauté de Communes du Val Marnaysien.

Lors des réunions de conseils organisées par cette collectivité, 2 représentants de la commune y siègent, pour défendre nos choix et nos attentes ; il s'agit du maire de la commune, Thierry DECOSTERD, et du 1er adjoint, Michel CUSSEY.

La CCVM gère, entre autre :

- la compétence scolaire : inscription des enfants, entretien des bâtiments scolaires, accompagnement dans les transports scolaires...

- la compétence périscolaire : accueil des enfants le matin avant l'école, le midi, le soir après l'école, le mercredi et durant les vacances scolaires

- la compétence petite enfance : une crèche à Marnay et une micro-crèche à Jallerange, un relais parents assistants maternels pour accompagner les parents et les assistants maternels dans les démarches d'accueil

- l'office de tourisme du Val Marnaysien, qui a mis en place un sentier de randonnée sur les villages de Burgille-Chazoy-Cordiron

- est propriétaire du bâtiment de la MARPA (maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie) située à Marnay

- participe financièrement à l'arrivée de la fibre avec les syndicats d'aménagements Doubs Très Haut Débit et Haute-Saône Numérique

- soutient la création d'entreprise en développement des zones d'Activités à Marnay et à Ruffey-le-Château

- gère la collecte des déchets ménagers et adhère aux centres de traitement pour leur valorisation/incinération

- adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO) pour la gestion des ruisseaux et la prévention des inondations

- adhère au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) pour la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif (SPANC)

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Carte d'identité :

Pour renouveler votre carte d'identité, il faut prendre rendez-vous dans l'une des mairies équipées d'une station d'enregistrement. Les plus proches de Burgille se trouvent à Saint-Vit, Ecole Valentin ou Besançon. Inutile de se rendre en mairie à Burgille, nous ne disposons pas du matériel nécessaire afin de pouvoir réaliser ce type de document.

Recensement :

Le recensement citoyen doit être réalisé par les jeunes après leur 16ème anniversaire. Pour cela, il convient de se rendre obligatoirement à la mairie de Burgille pour réaliser les démarches. L'attestation de recensement est à présenter lors de certaines démarches, notamment lors de l'inscription au baccalauréat par exemple.

Déclaration de travaux, Permis de construire, Certificat d'urbanisme :

Avant toute réalisation de travaux, pensez aux autorisations nécessaires à obtenir en mairie.

Les constructions ou extensions de maison type véranda, surélévation ou pièce supplémentaire, les portes/fenêtres/toitures, les ravalements de façades, les constructions d'abri de jardin ou de garage, les murs de séparation ou de clôture, les piscines et abris de piscines, entre autres, sont soumis à une demande de travaux préalables ou de permis de construire.

PACS :

Le passage du PACS en mairie est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIème siècle. Les personnes qui veulent conclure, modifier ou dissoudre un PACS doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de résidence commune)

- soit à un notaire

Cependant, pour les PACS enregistrés avant le 1er novembre 2017 par le greffe d'un tribunal d'instance, le seul officier de l'état civil compétent est celui de la commune dans laquelle est établi ce tribunal d'instance.

ELECTIONS À LA CCVM

Suite aux récentes élections municipales, les élections communautaires ont eu lieu le 16 juillet dernier.

Présentation des nouveaux élus à la Communauté de Communes :

Thierry MALESIEUX, Président de la CCVM, Maire de la commune de Lantenne-Vertière.

André GAUTHIER, 1er vice président en charge de l'environnement, du développement durable et de la gestion des déchets, Maire de la commune de Chancey.

Vincent BALLOT, 2ème vice président en charge du développement économique, de l'économie, de l'emploi et du Scot, Maire de la commune de Marnay.

Gilles PINASSAUD, 3ème vice président en charge des finances, du budget et du lien social, Maire de la commune de Jallerange.

Catherine CUINET, 4ème vice présidente en charge du scolaire, du périscolaire et de la petite enfance secteur 1, Maire de la commune de Tromarey.

Yann BEURAUD, 5ème vice président en charge du scolaire, du périscolaire, et du club ados secteur 2, Maire de la commune de Montagney.

Jérémy RONDOT, 6ème vice président en charge du tourisme, de la vie associative et culturelle, élu à la commune de Marnay.

Stéphane VOIRIN, 7ème vice président en charge de la communication et des prospectives, élu à la commune de Pin.

TROUBLES DU VOISINAGE !

La mairie est de plus en plus souvent sollicitée pour des troubles du voisinage, principalement dus au bruit.

Merci de vous assurer que vous ne dérangez pas vos voisins conformément à la loi, entre autre l'article R1334-31 du code de la santé publique : « **Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage.** » (Article n° 2005 1904 01841 portant réglementation sur les bruits de voisinage)

Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'occasionner une gêne au voisinage, et les bruits domestiques sont limités par arrêté préfectoral comme suit :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14 à 19h30

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h30

Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

De même, il est **strictement interdit de brûler ses déchets verts**, y compris dans un incinérateur de jardin.

Nous comptons sur le civisme de chacun d'entre vous pour respecter ces horaires

***Rien ne remplace la bienveillance, la compréhension
et le dialogue entre voisin !***

COMMUNICATION

L'un des axes que nous souhaitons développer davantage au cours de ce mandat sera la communication à destination de la population.

Les convocations et les comptes-rendus des conseils municipaux sont systématiquement affichés sur les panneaux (situés à Burgille vers la boîte jaune, à Chazoy à l'arrêt de bus, et à Cordiron vers l'ancienne mairie).

A l'heure de la digitalisation et des réseaux sociaux, la commune se lance dans l'univers **Facebook** avec l'ouverture d'une page « Mairie Burgille Chazoy Cordiron », afin de vous informer de manière régulière de toutes les actualités du village !

Le site internet, www.burgille.fr, s'est refait une beauté et est dorénavant adapté pour les mobiles et tablettes. L'inscription à la newsletter du site vous permet de rester informé des articles publiés !

VOUS SOUHAITEZ ETRE INFORMÉ

Au cours du mois de mai, en parallèle de la distribution des masques, se trouvait dans l'enveloppe un document relatif à la réglementation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et à la transmission **des adresses mails**.

En effet, nous souhaitons donner la possibilité à l'ensemble des habitants du village de nous transmettre cette donnée, afin que l'on puisse en retour vous faire parvenir les comptes-rendus de conseil municipal, et toute information que l'on pourra juger utile et importante pour la vie du village.

N'hésitez pas à nous rapporter en mairie ce document si vous ne l'avez pas encore fait, si vous souhaitez vous inscrire à cette liste de diffusion.

DISTRIBUTION DE MASQUES

Suite à l'épidémie du COVID 19 qui nous a touchés depuis le mois de mars, la Communauté de Communes du Val Marnaysien a proposé un groupement de commandes à destination des communes pour l'achat de masques en tissus lavables et réutilisables.

La commune a donc pu faire l'acquisition de 600 masques, afin de doter chacun d'entre vous.



LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes dispose d'une capacité de 150 personnes assises. Des manifestations à caractère familial ou associatif peuvent y être organisées.

La gestion de la salle des fêtes est assurée par la commune.

Les tarifs de locations sont disponibles sur notre site internet ou en mairie, et sont déterminés chaque année par le Conseil Municipal.

Il est formellement interdit au bénéficiaire et signataire de la convention de location d'en céder la salle des fêtes à une autre personne ou une association, et ainsi de bénéficier du tarif résident aux personnes extérieures.

REFECTION DE L'ALAMBIC

Les travaux ont commencé, et nous avons pu récupérer les tuiles nécessaires pour la réfection de la toiture !

L'alambic est situé à l'intersection à l'entrée du village du côté de la salle des fêtes, entre la rue du four et la Grande rue.



ZOOM SUR LA QUALITE DE L'EAU

L'association de défense de l'environnement « Générations Futures » a récemment dénoncé la présence de pesticides dans l'eau du robinet et de perturbateurs endocriniens.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO), qui gère l'eau et l'assainissement pour notre commune, a tenu à nous rassurer sur le fait que l'eau distribuée ne dépasse pas les teneurs réglementaires en pesticides.

Rendez-vous sur le site officiel du ministère de la santé pour comprendre ces données : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

La présence de micro-organismes (bactéries, virus et parasites) dans les eaux de consommation est le plus souvent due à une dégradation de la qualité de la ressource en eau, à une mauvaise protection, à un manque d'entretien des ouvrages de captages, à une défaillance du traitement

de désinfection ou à une contamination de l'eau lors de son transport ou stockage dans le réseau.

Les pesticides (ou produits phytosanitaires) sont des substances chimiques utilisées pour combattre les espèces animales ou végétales nuisibles (insecticides, herbicides, fongicides,...), dans l'agriculture, dans les industries, dans la construction et l'entretien des infrastructures de transport, des voies et des terrains publics ou privés. Leur présence dans l'eau est due à leur entraînement par ruissellement ou à leur infiltration dans les sols.

Une analyse réalisée à Jallerange le 02/06/2020 indique que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour plus d'information vous pouvez contacter le SIEVO au 03 81 58 26 26.

RESULTAT D'ANALYSE, 02/06/2020 À JALLERANGE

Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	15,7 °C		≤ 25 °C
Couleur (qualitatif)	0		
Aspect (qualitatif)	0		
Odeur (qualitatif)	0		
Saveur (qualitatif)	0		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,2 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,35 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total *	0,35 mg(Cl ₂)/L		
pH	7,5 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	423 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Fer total	<10 µg/L		≤ 200 µg/L
Manganèse total	<2 µg/L		≤ 50 µg/L
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		≤ 0.1 mg/L

UN BRIN D'HISTOIRE, par Alain CHARLES

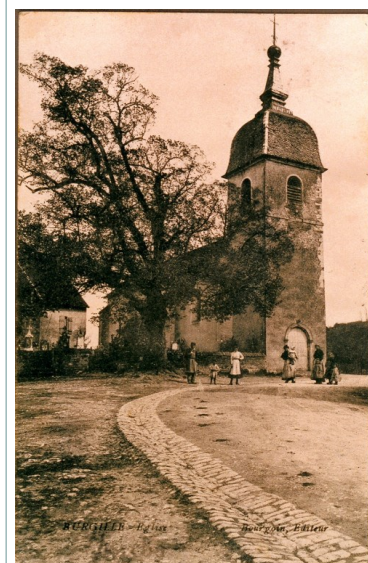
Nous sommes à Chazoy, le 11 janvier 1889, l'hiver est très rude, il fait froid dans les maisons. **Jean-Louis CONSCIENCE** pleure son fils **Louis Antoine Charles** décédé ce matin à 6 heures. Il n'avait que 10 ans. Il y a six ans, en 1883, il enterrait déjà sa pauvre mère, **Anne-Marie COULON**. Triste journée, défigurée par le chagrin et cette bise qui file sous la porte et hurle dans la cheminée.

Le père, accablé, se rend à la mairie, accompagné de **Claude BOUDET**, son voisin cultivateur lui aussi, afin de rencontrer le maire **Jean-Baptiste EUSTACHE**. Les constatations d'usage et les formalités terminées, le prêtre de la paroisse de Burgille est prévenu.

Et, ce qui pourrait paraître comme une affaire toute simple et hélas courante va vite se transformer en histoire digne de Don Camillo...

Pour découvrir la suite de ce récit, rendez-vous sur le site internet de la commune : www.burgille.fr

Et pour ceux qui ne disposeraient pas d'internet, venez nous rencontrer à la mairie, nous vous remettrons la suite des aventures sur papier !



LE VIE DANS LE VILLAGE

AIRE DE JEUX



Une sauterelle géante a élu domicile à l'aire de jeux à côté de la salle des fêtes !

En début d'année, cette structure est venue s'installer pour le plaisir des enfants de 3 à 11 ans.

Nous remercions tous les partenaires qui ont participé au financement de cette installation.

Financement :

CAF : subvention de 4 500€

Département : subvention de 5 920€

Région Bourgogne Franche-Comté : subvention de 6 403€

Coût global : 25 014€

Reste à charge pour la commune : 8 191€

LA BOITE A LIVRES

FETE SON

1^{ER} ANNIVERSAIRE



Située à proximité de l'arrêt de bus, cette boîte à livres créée par Bruno HUBERT et Evelyne SAUTOT a été mise en place l'été dernier.

N'hésitez pas à venir y déposer des livres pour enfants ou des romans, en revanche les magazines y sont proscrits.

Nous vous remercions de la faire vivre !

COLLECTE DES DECHETS ET DECHETTERIE

Affouage 2020-2021

Les habitants de la commune désirant une portion de bois de chauffage à façonner sont priés de s'inscrire à partir du mardi 1^{er} septembre jusqu'au mardi 13 octobre 2020 inclus, au rôle d'affouage déposé en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat (le mardi de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h)

NB: Ont droit à une portion d'affouage, les habitants résidants dans la commune avant le 1^{er} janvier 2020

La collecte des déchets ménagers est gérée par la Communauté de Communes du Val Marnaysien. Les calendriers de collecte pour l'année 2020 ont été distribués en décembre dernier, mais voici un rappel des fréquences de collecte :

- ordures ménagères (bac noir) : le jeudi des semaines paires
- déchets recyclables (bac bleu ou jaune) : le jeudi des semaines impaires

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets, y compris les déchets verts. Le brûlage à l'air libre est interdit par la loi (amende jusqu'à 450€ selon l'article 131-13 du code pénal).

L'accès à la **déchetterie** de Placey nécessite l'obtention préalable d'un badge, à demander auprès du Sybert, le centre de traitement des déchets de Besançon. Vous trouverez plus amples renseignements à ce sujet en vous rendant sur le site internet du Sybert : www.sybert.fr

Artistes déconfinés en jardin—Une représentation par la troupe Justiniana

Le 27 août dernier, deux représentations d'opéra lyrique ont eu lieu sur 5 points de la commune. Un moment convivial qui a permis de réunir une centaine de personnes au total.



Mairie de Burgille

33 Grande rue
25170 Burgille

Téléphone : 03 81 58 12 60

Permanences :
mardi de 15h à 19h
vendredi de 10h à 12h

Messagerie :
mairie.burgille@orange.fr

Site internet : www.burgille.fr

Page facebook : Mairie Burgille
Chazoy Cordiron


MAIRIE de BURGILLE

République Française

CHAZOY - CORDIRON

Merci à Ensemble Justiniana pour ce moment de bonheur !